



EMPLOI ET CHÔMAGE DES PERSONNES HANDICAPÉES



CHIFFRES-CLÉS

à fin décembre 2023

3 068 000

personnes reconnues handicapées en 2023, soit 7,5% du total des 15-64 ans

1 205 000

personnes handicapées en emploi en 2023, soit 4,3% de l'ensemble des personnes en emploi

474 413

DEBOE* sont inscrits à France travail en catégories A-B-C. (+4,3% en un an), soit 8,7% du total

55 %

des DEBOE sont en chômage de longue durée (-2 points en un an)

12 %

Taux de chômage des travailleurs handicapés en 2023 (stable par rapport à 2022)

203 273

DEBOE ont été recrutés en 2023 (-6% en un an) soit 5,0% des embauches en France

24 385

maintiens dans l'emploi de travailleurs handicapés en 2023 par l'intermédiaire des Cap emploi (+4% en un an)

* demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi

EN SYNTHÈSE

U

Un ralentissement de l'activité économique en 2023

En moyenne sur l'année 2023, le PIB augmente de 0,9% (après +2,5% en 2022 et +6,4% en 2021). Cette croissance annuelle provient surtout de la forte hausse au deuxième trimestre 2023, l'activité ayant été stable sur le reste de l'année.

L'emploi salarié a nettement ralenti mais à fin 2023, il excède son niveau d'un an auparavant de 0,5% (soit +113 800 emplois). Le nombre de créations d'emplois salariés dans le secteur privé en 2023 est trois fois inférieur à celui de 2022 (+346 600 emplois).

L'emploi des personnes handicapées progresse

Avec près de 3,1 millions de personnes ayant une reconnaissance administrative de handicap, la population des personnes en situation de handicap progresse de 5% en 2023. Elle représente 7,5% de l'ensemble de la population d'âge actif, contre 7,1% un an auparavant.

On enregistre une légère progression du taux d'activité et du taux d'emploi des personnes handicapées qui atteignent respectivement 45% et 39%. Le taux de chômage quant à lui est de 12%, soit un niveau stable par rapport à l'année 2022.

Parmi les 28 millions de personnes de 15 à 64 ans en emploi en 2023, 4,3% (contre 4,0% en 2022), soit 1 205 000 personnes, déclarent disposer d'une reconnaissance administrative d'un handicap, nombre en progression de 8% en un an.

Les personnes handicapées continuent d'accéder largement aux contrats aidés et aux dispositifs d'accompagnement.

Dans un contexte de baisse des contrats aidés, les personnes handicapées représentent près de 14% des bénéficiaires, soit un point de plus en un an.

En outre, le dispositif d'emploi accompagné, qui au travers d'un accompagnement global et durable permet aux personnes handicapées d'obtenir et de garder un emploi rémunéré sur le marché du travail, continue de monter en régime : près de 9 000 personnes handicapées sont accompagnées à fin décembre 2023, soit une croissance de 16% en un an.

Une baisse des recrutements en 2023 mais une augmentation des maintiens dans l'emploi

Les embauches de personnes handicapées, qui représentent 5,0% de l'ensemble des embauches, ont diminué de 6% en un an (-4% pour l'ensemble des publics) : plus de 200 000 demandeurs d'emploi handicapés ont accédé à un emploi en 2023.

Enfin, la progression des résultats en termes de créations d'activité et de maintiens dans l'emploi se confirme de même que la forte satisfaction des bénéficiaires des aides de l'Agefiph, entreprises comme personnes handicapées.

SOMMAIRE

- 04** DONNÉES DE CADRAGE :
 - La population handicapée et l'emploi
 - L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés
 - La santé et le handicap
- 08** LA DEMANDE D'EMPLOI
- 11** LA FORMATION
- 12** L'ALTERNANCE
- 13** LES REPRISES D'EMPLOI
- 14** LA CRÉATION D'ACTIVITÉ LES CONTRATS AIDÉS
- 15** LES ENTREPRISES ADAPTÉES
- 16** L'EMPLOI ACCOMPAGNÉ
- 17** LES MAINTIENS DANS L'EMPLOI
- 18** LA RECONNAISSANCE DE LOURDEUR DU HANDICAP (RLH)
- 19** LA SATISFACTION DES BÉNÉFICIAIRES DES AIDES DE L'AGEFIPH



DONNÉES DE CADRAGE : LA POPULATION HANDICAPÉE ET L'EMPLOI

Année 2023
Enquête Emploi - Insee

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)

3,1 MILLIONS DE BOE EN 2023
ont une reconnaissance
administrative du handicap
Dont 50 % de femmes

ILS REPRÉSENTENT
7,5 % de la population totale
des 15-64 ans (+0,4 point
en un an)

L'enquête emploi

L'enquête emploi est une enquête en continu réalisée par l'Insee. Elle permet de mener des analyses de la situation des personnes sur le marché du travail.

Elle porte sur les personnes de 15 ans et plus résidant en ménages ordinaires, c'est à dire hors collectivités (en particulier hors institutions spécialisées pour les personnes handicapées). Un module de 4 questions sur la santé au travail est intégré à cette enquête (problèmes de santé, état de santé en général, limitations, reconnaissance administrative).

Les BOE en emploi en 2023

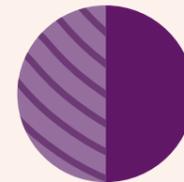
= 4,3% de l'ensemble des personnes en emploi en nombre de personnes physiques (+0,3 point en un an)



51 %
sont des femmes
(49 % pour le tout public)



33 %
travaillent à temps partiel
(17 % pour le tout public)

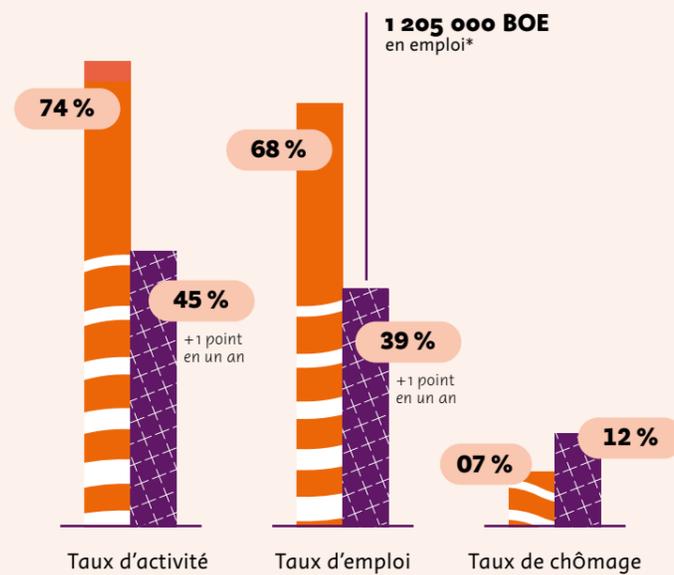


50 %
ont 50 ans et +
(31 % pour le tout public)



11 %
sont des cadres
(22 % pour le tout public)

Les taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage des BOE et du tout public



	Tout public	Travailleurs handicapés
Taux d'activité (actifs occupés + chômeurs) / population totale	74%	45%
Taux d'emploi actifs occupés / population totale	68%	39%
Taux de chômage chômeurs / population active	07%	12%

Tout public BOE

* Quels que soient la taille de l'établissement (+ ou - 20 salariés), le secteur d'activité (privé/public) et les formes d'emploi (salarié, indépendant)



DONNÉES DE CADRAGE : L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS DANS LE SECTEUR PRIVÉ

Année 2022

Dares

Taux d'emploi direct dans les entreprises de 20 salariés et plus

salariés handicapés effectif global d'assujettissement de l'ensemble des entreprises

L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

La Dares a publié en novembre 2023 les principaux résultats sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) en 2022. Cette publication, qui s'appuie sur les données de la déclaration sociale nominative (DSN), est la seconde depuis la réforme de l'OETH entrée en vigueur en 2020. Dans le cadre de cette refonte, l'unité assujettie est désormais l'entreprise de 20 salariés et plus et non plus l'établissement autonome. Le décompte des bénéficiaires de l'OETH, pour le calcul des contributions dues par les entreprises, est également modifié avec la survalorisation des seniors (50 ans ou plus).

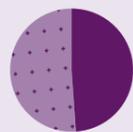
Les entreprises assujetties à l'obligation d'emploi

111 300
(+1,9% par rapport à l'année 2021)

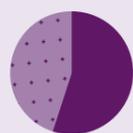
► **Le nombre de salariés** bénéficiaires de l'OETH dans les entreprises assujetties

657 400

représentant 421 900 salariés « équivalents temps plein » (ETP) (+3,0 % en un an)



49 % sont des femmes



52 % ont 50 ans ou +

► **Le taux d'emploi direct** des travailleurs handicapés en ETP en 2022

3,5 %

(3,5 % également en 2021)

► **Les entreprises assujetties** n'employant directement aucun travailleur handicapé

31 %

(31 % également en 2021)

► **Les entreprises assujetties** qui atteignent l'obligation d'emploi de 6%

29 %

(29 % également en 2021)

► **Les maladies chroniques et problèmes de santé durable** chez les 15-64 ans

9,6 MILLIONS DE PERSONNES déclarent avoir une maladie chronique ou un problème de santé durable
Dont 54 % de femmes

ILS REPRÉSENTENT **23 %** de la population totale en âge de travailler



► **Les difficultés éprouvées** par les 15-64 ans



900 000 PERSONNES

éprouvent beaucoup de difficultés pour voir ou ne voient pas du tout



450 000 PERSONNES

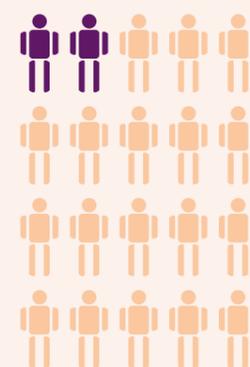
éprouvent beaucoup de difficultés pour entendre ou n'entendent pas du tout



750 000 PERSONNES

éprouvent beaucoup de difficultés psychologiques perturbant la vie quotidienne

► **Les personnes considérant avoir un handicap** parmi les 15-64 ans



3,9 MILLIONS DE PERSONNES considèrent avoir un handicap
Dont 51 % de femmes

ILS REPRÉSENTENT **9 %**

de la population totale en âge de travailler



DONNÉES DE CADRAGE: SANTÉ - HANDICAP

Année 2021
Enquête Vie Quotidienne et Santé DREES

L'enquête Vie Quotidienne et Santé

L'enquête Vie quotidienne et santé est une enquête conçue par la Direction de la recherche, de l'évaluation, des études et des statistiques (DREES), réalisée par l'Insee auprès de 334 000 personnes. Elle a pour objectif d'établir des statistiques générales sur les conditions de vie des personnes vivant à domicile et leurs difficultés à réaliser les activités de la vie quotidienne et les aides qu'elles reçoivent. Elle a également permis de constituer l'échantillon d'une deuxième enquête : l'enquête Autonomie. Cette dernière, dont l'Agefiph est partenaire, a pour objectif de connaître de manière beaucoup plus fine les situations de handicap et de perte d'autonomie en France métropolitaine.

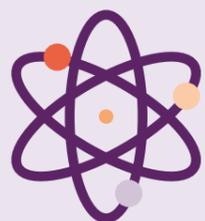
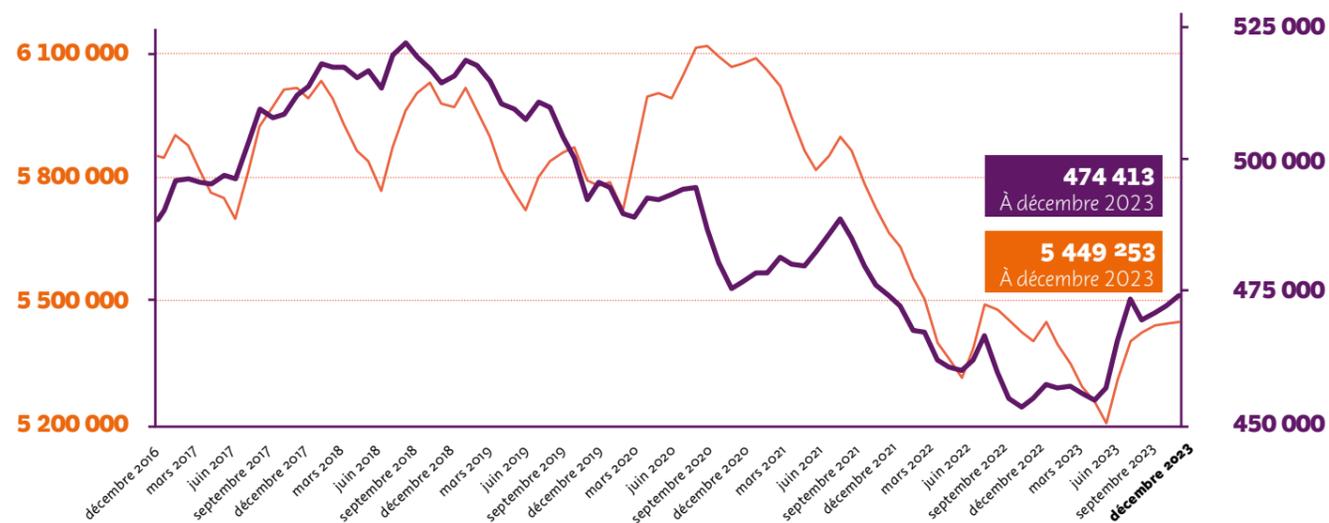
Évolution des demandeurs d'emploi (cat. A,B,C)

8,7 % des demandeurs d'emploi sont des BOE

Évolution sur un an

+ 0,9 % — Tout public

+ 4,3 % — BOE



Pour les personnes handicapées, sont pris en compte l'ensemble des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) à savoir les personnes ayant (au moins) un titre de reconnaissance ainsi que les personnes en instance de reconnaissance.

Effectifs par catégorie de demandeurs d'emploi (DE)

DE tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi

A. sans emploi **341 231 BOE** (+4 % en un an)

B. ayant exercé une activité réduite courte au cours du mois (<= 78h.) **54 344 BOE** (+7 % en un an)

C. ayant exercé une activité réduite longue au cours du mois (> 78h.) **78 838 BOE** (+2 % en un an)

DE non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi

D. sans emploi (en raison d'un stage, formation, maladie, ...) **33 821 BOE** (+2 % en un an)

E. en emploi (ex: bénéficiaires de contrats aidés,...) **17 995 BOE** (+12 % en un an)

Caractéristiques des demandeurs d'emploi (DE)

BOE		Tout public (TP)
51 %	Femmes	51 %
53 %	50 ans et +	27 %
38 %	BAC et +	55 %
21 %	Niveau < CAP	16 %
38 %	Faible niveau de qualification (manœuvre, os, employé non qualifié)	30 %
55 %	DE depuis au moins un an	44 %
23 %	DE depuis au moins trois ans	16 %
826 jours (-48 jours en un an)	Ancienneté moyenne d'inscription au chômage	634 jours

Les domaines professionnels les plus recherchés par les DEBOE



Services à la personne et à la collectivité

24 % des DEBOE recherchent un emploi dans ce domaine (20 % tout public)



Support à l'entreprise

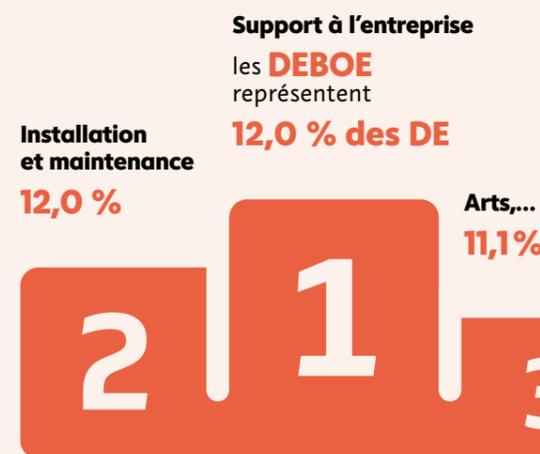
19 % des DEBOE recherchent un emploi dans ce domaine (14 % tout public)



Commerce, vente et grande distribution

12 % des DEBOE recherchent un emploi dans ce domaine (14 % tout public)

Les domaines professionnels parmi lesquels les DEBOE sont sur-représentés

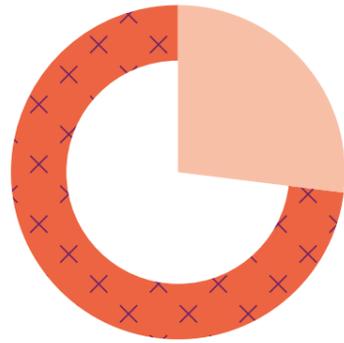


Les domaines professionnels

Chaque domaine professionnel rassemble un ensemble de métiers aux compétences proches. L'approche par domaine professionnel permet de mettre en évidence les opportunités d'emploi pour un ensemble de métiers, quels que soient les secteurs dans lesquels ils s'exercent. Les "services à la personne et à la collectivité" comprennent notamment les agents de gardiennage et d'entretien ainsi que les agents de sécurité et de surveillance. Le "support à l'entreprise" comprend la compta / gestion, RH, achats, ...

NB: Tous domaines confondus, les DEBOE représentent 8,7 % de l'ensemble des DE

Les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'Allocation adulte handicapé



27 %

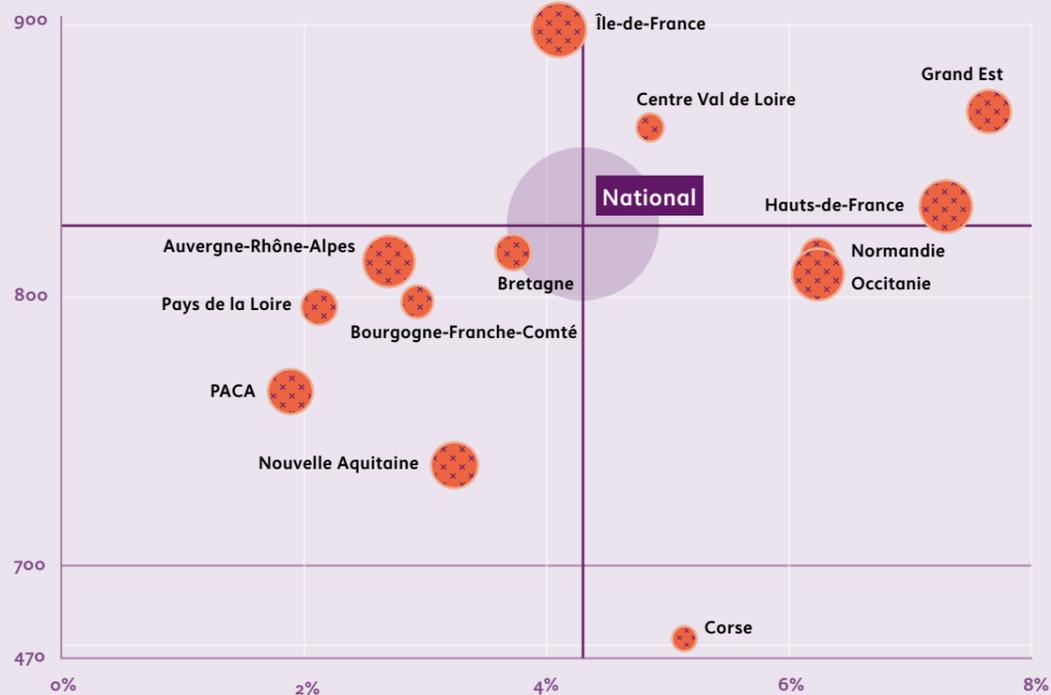
DES DEBOE SONT BÉNÉFICIAIRES DE L'AAH

(seule ou avec un autre titre de reconnaissance)

= **128 704** DEBOE
(+3,7 % en un an)

Les demandeurs d'emploi en région (métropole)

Évolution du nombre de DEBOE en un an (cat. A, B, C) et ancienneté moyenne d'inscription au chômage



Ce graphique à bulles permet d'analyser le positionnement des régions par rapport à la moyenne nationale selon deux axes d'analyse : en abscisse, l'évolution du nombre de DEBOE entre la période N et N-1, et en ordonnée l'ancienneté moyenne d'inscription au chômage en jours.

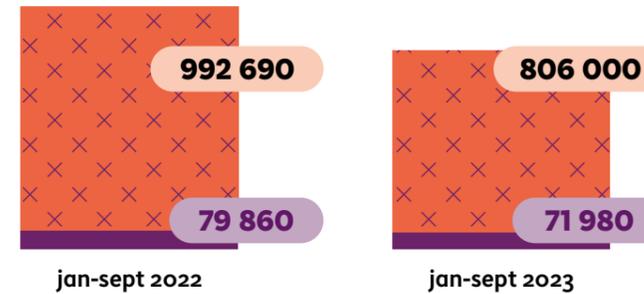
Au niveau national, l'ancienneté moyenne d'inscription est de 826 jours. Le nombre de DEBOE s'élève à 474 413 ce qui représente une hausse de 4,3 % en un an. La Corse enregistre l'ancienneté moyenne d'inscription la plus faible avec 472 jours et la région Île-de-France la plus importante avec 898 jours. La région PACA enregistre la hausse la moins importante de DEBOE entre 2022 et 2023 avec +1,9 % pour atteindre 40 957 DEBOE, et la région Grand-Est la hausse la plus importante pour atteindre 38 570 DEBOE.

2

LA FORMATION

À fin septembre 2023
France Travail

Évolution des entrées en formation des demandeurs d'emploi



Évolution 2023/2022

-19 % Tout public
-10 % BOE

8,9 %

DES ENTRANTS EN FORMATION SONT DES BOE

Caractéristiques des demandeurs d'emploi entrés en formation de janvier à septembre 2023

	BOE	Tout public
Femmes	53 %	51 %
50 ans et +	39 %	17 %
Bac et +	43 %	58 %
DE depuis au moins un an	27 %	13 %

Principaux secteurs de formation pour les BOE

	BOE	Tout public
Formation générale	37 %	21 %
Gestion, comptabilité	18 %	26 %
Information, communication	9 %	8 %

Principaux objectifs de formation pour les BOE

	BOE	Tout public
Certification	36 %	45 %
Mobilisation, remise à niveau	32 %	17 %
Perfectionnement	9 %	12 %
Professionalisation	8 %	9 %

Les entrées en formation des demandeurs d'emploi

Ces données sont constituées à partir des types d'informations suivantes :

Les Attestations d'Entrée en Stage (AES) correspondant à une entrée dans un nouveau plan de formation.

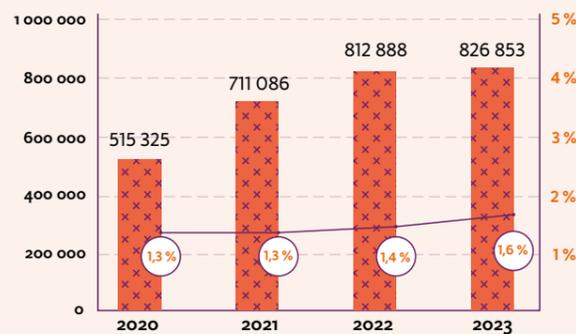
Les transferts de demandeurs d'emploi en catégorie D d'inscription pour motif de formation sans AES.

Les entrées en formation financées par la mobilisation du compte personnel de formation. (données transmises par la Caisse des dépôts et consignations).

Apprentissage
Personnes handicapées

Évolution des entrées en contrat d'apprentissage
(source Dares)

1,6 %
Part des contrats pour des travailleurs handicapés en 2023 soit environ 13 200 contrats



● contrats privés commencés dans l'année
○ % travailleurs handicapés

Données qualitatives
(sur les 4 703 contrats aidés par l'Agefiph en 2023)

39 %
de femmes

26 ans
d'âge moyen

35 %
dans des entreprises de 20 salariés et +

Professionnalisation
Personnes handicapées

Évolution des entrées en contrat de professionnalisation
(source Dares)

2,4 %
Part des contrats pour des travailleurs handicapés en 2023 soit environ 2 700 contrats



● contrats privés commencés dans l'année
○ % travailleurs handicapés

Données qualitatives
(sur les 1 045 contrats aidés par l'Agefiph en 2023)

49 %
de femmes

41 ans
d'âge moyen

62 %
dans des entreprises de 20 salariés et +

En 2023, 68 %

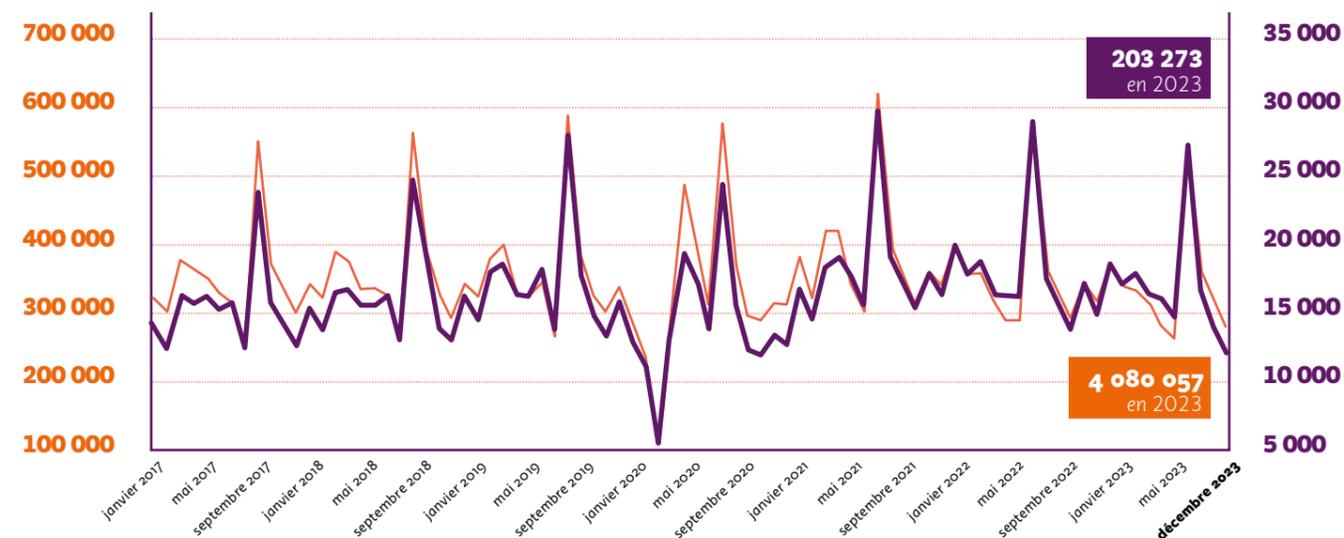
DES ENTREPRISES SE DÉCLARENT TOUT À FAIT SATISFAITES DE L'AIDE À L'ALTERNANCE

de l'Agefiph dont elles ont bénéficié

Évolution du nombre de retours à l'emploi

En 2023, 4 080 057 demandeurs d'emploi ont accédé à un emploi d'un mois ou plus dont 203 273 BOE, soit 5,0 % du total.

5,0 %
BOE



Évolution sur un an

-4 %

Tout public

-6 %

BOE

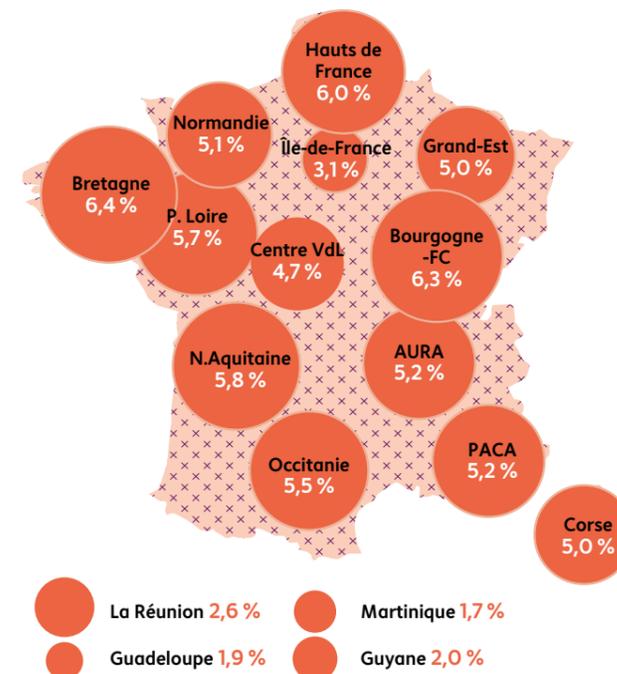
La part des BOE dans les retours à l'emploi

— Tout public
— BOE

Les reprises d'emploi de demandeurs d'emploi

La mesure de l'accès ou du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de France travail est construite à partir des déclarations préalables à l'embauche (DPAE) transmises par les employeurs et des données de France travail (notamment pour les emplois non-salariés).

Le nombre de reprises d'emploi correspond au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B ayant eu une DPAE d'un mois ou plus, sortant des listes en déclarant une reprise d'emploi, ou basculant sous certaines conditions en catégories C ou E.



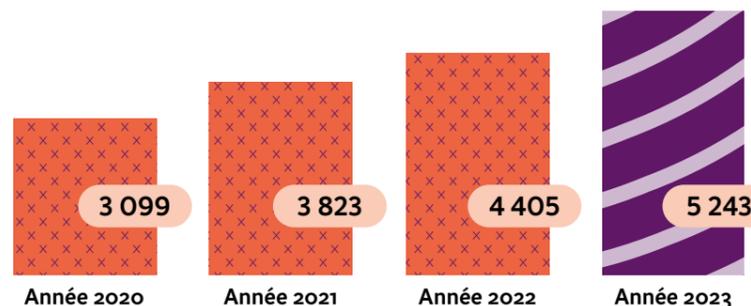
NB: La part des BOE dans la demande d'emploi varie elle-même fortement selon les régions (de 3,5 % à 10,7 %)

5

LA CRÉATION D'ACTIVITÉ

Année 2023
Agefiph

Évolution du nombre de créations d'activité aidées financièrement par l'Agefiph



Évolution 2023/2022

+19 %

Caractéristiques des créateurs d'activité aidés financièrement par l'Agefiph

47 %
FEMMES34 %
50 ANS ET +45 ans
ÂGE MOYEN62 %
BAC ET +

En 2023,

90 %

DES PERSONNES HANDICAPÉES SE DÉCLARENT TOUT À FAIT SATISFAITES DE L'AIDE À LA CRÉATION OU À LA REPRISE D'ENTREPRISE

de l'Agefiph dont elles ont bénéficié

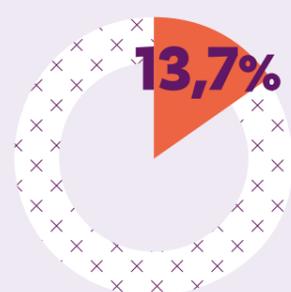
La création d'activité aidée par l'Agefiph

Objectif: l'aide de l'Agefiph a pour objectif de permettre à une personne handicapée de créer son emploi principal et pérenne (créer ou reprendre une activité). Le créateur peut également bénéficier de prestations d'accompagnement et de suivi post-crédation.

6

LES CONTRATS AIDÉS

Part des BOE dans les PEC (Année 2023 - Dares)



8 614

PEC pour les BOE

-13% en un an
(en 2022, la part était de 12,8%)

Les contrats aidés

Dans le cadre de la réforme des contrats aidés, sont mis en place à compter du 01/01/2018 les parcours emploi compétences (PEC). Recentrés sur le seul objectif d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi, ils associent à la fois mise en situation professionnelle auprès d'employeurs sélectionnés, accès facilité à la formation et acquisition de compétences. Les PEC renvoient au cadre juridique des contrats unique d'insertion – contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand prévu par le code du travail. À compter de janvier 2018, le recours aux CUI-CIE (contrats aidés pour le secteur marchand) est limité aux Drom ou aux conseils départementaux qui les financent entièrement.

On enregistre 1 055 CUI-CIE pour les BOE en 2023, soit 3,3% du total. Les données portent sur les entrées initiales et les reconductions.

7

LES ENTREPRISES ADAPTÉES

Données à fin décembre 2023
DGEFP

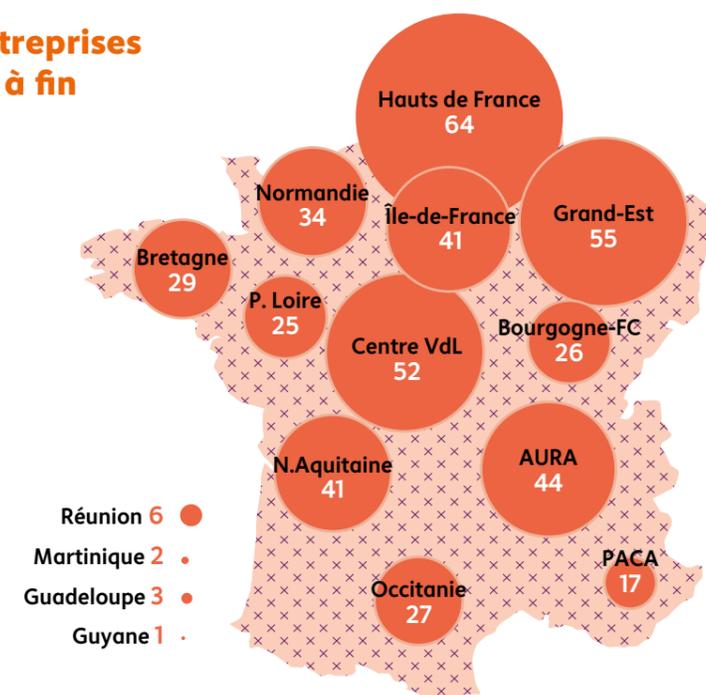
Qu'est-ce qu'une entreprise adaptée ?

Une entreprise adaptée est une **entreprise du milieu ordinaire**, soumise aux dispositions du code du Travail, qui a la spécificité d'employer **au moins 55% de travailleurs handicapés** parmi ses effectifs de production. Ces travailleurs sont recrutés parmi les personnes sans emploi les plus éloignées du marché du travail.

L'entreprise adaptée permet à ses salariés d'**exercer une activité professionnelle dans un environnement adapté à leurs possibilités** afin qu'ils obtiennent ou conservent un emploi.

En 2023, plus de 800 entreprises adaptées emploient 40 500 salariés handicapés (source UNEA)

CDD tremplin : nombre d'entreprises adaptées habilitées (situation à fin décembre 2023)

467
EA habilitées1 800
salariés en CDD tremplin (donnée à fin décembre 2022)

Les CDD tremplin et EATT

L'Agefiph soutient, en appui de l'État, le développement des CDD tremplin et EATT dont la mise en oeuvre est pérennisée dans le cadre de la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023.

Un CDD spécifique dit "tremplin" visant un accompagnement des transitions professionnelles des travailleurs handicapés au sein des entreprises adaptées est inscrit dans la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023.

À fin décembre 2023, 467 entreprises adaptées sont habilitées dans les territoires.

Le CDD tremplin s'adresse à des personnes en situation de handicap et leur permet, dans le cadre d'un parcours limité dans le temps, d'acquérir une expérience professionnelle et de bénéficier d'une

formation et d'un accompagnement individualisé tourné vers la réalisation de leur projet professionnel.

Les « entreprises adaptées de travail temporaire (EATT) » ont été expérimentées à partir de juillet 2019. La création des EATT vise à faire des EA des spécialistes de l'intérim de personnes en situation de handicap dans une logique d'adaptation aux besoins du marché de l'emploi. Au 3 août 2023, 25 EA ont été autorisées à créer un EATT (5 en Nouvelle-Aquitaine, 3 en Ile-de-France, en Auvergne-Rhône-Alpes et en Grand-Est, 2 en Paca, en Pays-de-la Loire et en Hauts-de-France et 1 en Occitanie, en Bretagne, en Bourgogne-Franche-Comté, en Normandie et à la Réunion). À fin décembre 2022, on enregistre 388 salariés intérimaires.

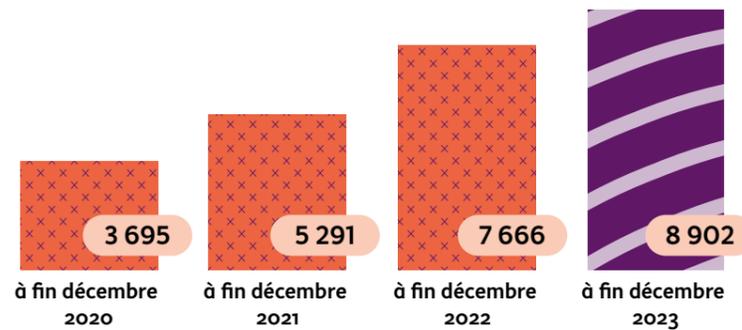
L'emploi accompagné

L'Agefiph soutient le développement de l'emploi accompagné aux côtés de l'Etat et du FIPHP.

L'emploi accompagné est un dispositif d'appui pour les personnes en situation de handicap destiné à leur permettre d'obtenir et de garder un emploi rémunéré sur le marché du travail.

Sa mise en œuvre comprend un soutien à l'insertion professionnelle en ayant une approche globale et un accompagnement médico-social du salarié. Elle comprend également un appui et un accompagnement de l'employeur, public ou privé.

Évolution du nombre de personnes accompagnées



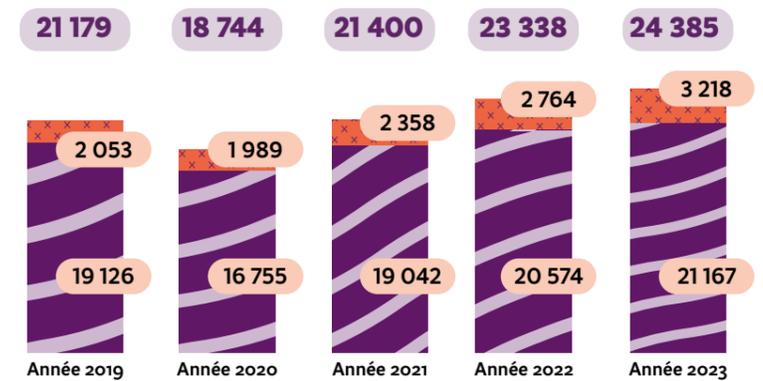
Évolution 2023-2022
+16 %

Les Cap emploi

Afin d'apporter un service plus lisible et plus efficace pour mieux sécuriser les parcours, la loi travail du 8 août 2016 entérine la réunion en une mission commune de l'accompagnement vers l'emploi et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées en milieu ordinaire. Celle-ci est assurée depuis le 1^{er} janvier 2018 par les organismes de placement spécialisés, labellisés sous le nom de Cap emploi.

Les données présentées sont extraites des rapports d'activité à fin décembre 2023.

Évolution du nombre de maintiens dans l'emploi



Évolution 2023-2022

+16% dans le public **+3%** dans le privé

Total +4 %

Caractéristiques des personnes accompagnées (à fin décembre 2023)



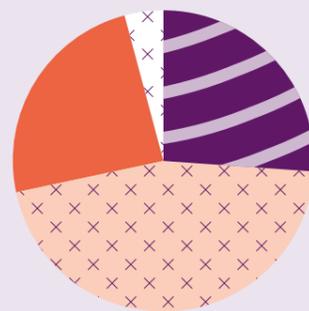
39 %
de femmes



53 %
en emploi (+4 points en un an) dont 48 % en CDI



● **38 %** Troubles du psychisme
● **15 %** Troubles du développement intellectuel
● **20 %** Troubles du spectre de l'autisme
● **15 %** Troubles cognitifs
● **6 %** Handicap moteur
● **6 %** Autres



● **26 %** Moins de 26 ans
● **45 %** De 26 à 40 ans
● **24 %** De 41 à 55 ans
● **4 %** Plus de 55 ans

Caractéristiques des maintiens dans l'emploi en 2023



Femmes
61 %



50 ans et +
47 %



Bac et +
64 %



Cadres
10 %



Ancienneté dans l'entreprise supérieure à 10 ans
49 %



20 sal. et +
70 %



Handicap moteur
58 %



Maladies invalidantes
19 %



Handicap auditif
12 %



En 2022, 134 375 inaptitudes ont été prononcées par les médecins du travail dans les services de prévention et de santé au travail (SPST).

51 566 travailleurs ont été déclarés inaptés avec dispense de reclassement, soit 38 % des inaptitudes déclarées. Par ailleurs, les SPST ont effectué 467 029 visites de préreprise et 961 272 visites de reprise. Ils ont déclaré que 84 733 inaptitudes ont été délivrées suite à une visite de reprise, soit 63 % du total des inaptitudes délivrées.

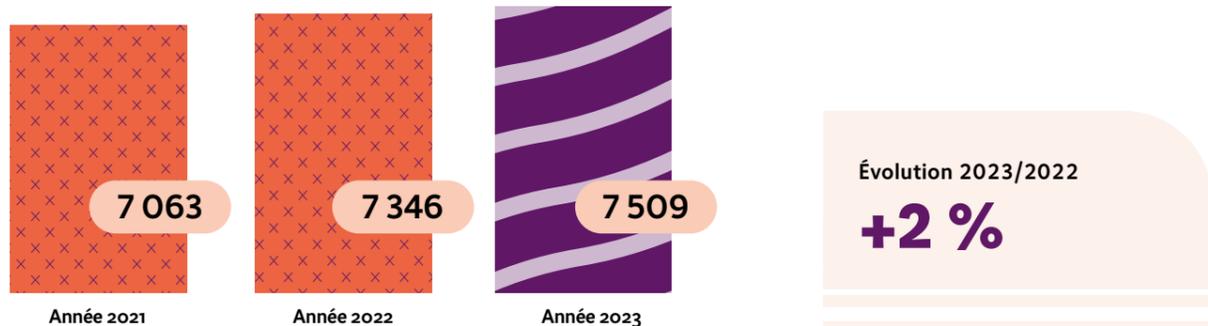
Source: Presanse, données 2023

En 2023, **75 %**

DES ENTREPRISES SE DÉCLARENT TOUT À FAIT SATISFAITES DE L'AIDE AU MAINTIEN DANS L'EMPLOI DE L'AGEFIPH DONT ELLES ONT BÉNÉFICIÉ.

(adaptation des situations de travail, recherche de solutions)

Évolution du nombre de RLH (droits en cours à fin décembre)



La RLH

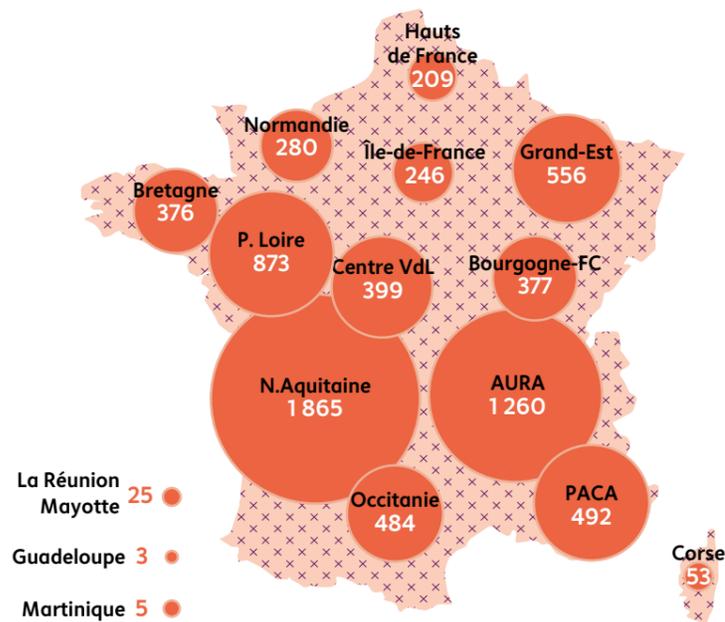
La Reconnaissance de la lourdeur du handicap (RLH) est une reconnaissance administrative ouvrant droit à une aide financière pour les employeurs du secteur privé, les employeurs du secteur public industriel et commercial et les travailleurs non-salariés. Son objectif est de compenser financièrement les charges supportées par un employeur du fait des conséquences du handicap d'une personne sur son poste de travail, après l'aménagement optimal de celui-ci (aménagements technique, organisationnel et d'horaire). Les droits sont attribués pour 3 ans (sauf cas particuliers). L'Agefiph a la charge de l'attribution de la RLH et du versement de l'aide.

CARACTERISTIQUES DES BÉNÉFICIAIRES DE LA RLH (données France entière, droits en cours à fin décembre 2023)

Femmes	30 %
50 ans et +	66 %
Bac et +	30 %
Handicap moteur	34 %
Handicap mental	19 %
Travailleurs non salariés (TNS)	31 %
20 salariés et +	35 %

RLH - droits en cours à fin décembre 2023

Nombre de RLH à fin décembre 2023 (droits en cours)
7 509



Le dispositif d'écoute et de mesure de la satisfaction

Le dispositif d'écoute et de mesure de la satisfaction à l'Agefiph porte sur le processus de délivrance des aides financières, depuis l'accès à l'information jusqu'à la réception de l'aide financière, en intégrant la simplicité des démarches, les délais et la satisfaction globale sur l'aide perçue. Ce dispositif vise à obtenir une vision fiable et actualisée de l'appréciation par les bénéficiaires des aides proposées et mesurer dans le temps les évolutions.

Résultats :

Les enquêtes enregistrent un taux de participation très élevé puisqu'en moyenne, une personne sur deux et une entreprise sur trois y répondent.

En 2023, plus de 25 000 répondants se sont exprimés. Les résultats témoignent d'un niveau de satisfaction global élevé qui s'inscrit dans la continuité des résultats précédents.

Un questionnaire est adressé à tous les bénéficiaires, personnes en situation de handicap et entreprises, un mois après le versement de l'aide de l'Agefiph.

La méthodologie employée est mixte, avec un questionnaire en ligne complété d'une interrogation par téléphone pour garantir l'inclusion et la représentativité de tous les publics.

Satisfaction des bénéficiaires des aides de l'Agefiph en 2023 (données France entière)

	Personnes handicapées	Entreprises
Nombre de répondants	20 708	4 990
Taux de réponse	49 %	32 %
Satisfaction globale	98 %	98 %
— dont % tout à fait satisfait	84 %	73 %
Réponse de l'aide / besoin	96 %	98 %
— dont % tout à fait utile	72 %	71 %
Facilité d'accès à l'information	77 %	83 %
— dont % très facile	22 %	19 %
Délai d'obtention de l'aide	94 %	93 %
— dont % tout à fait satisfait	67 %	58 %





Retrouvez les publications
de l'Observatoire de l'emploi et du handicap
sur www.agefiph.fr/centre-de-ressources

Directeur de la publication : Didier Eyssartier
Rédacteur en chef : Véronique Bustreel
Coordination/Rédaction : Arnaud Lenoir
Conception: Agence In medias res
Mise en page: Agence In medias res